

RP

FUNÉRAIRE

# Il est temps de à vos crémator

Face à des équipements qui demandent un fort investissement et un engagement sur les questions techniques, les élus préfèrent déléguer au privé. La montée en puissance des deux « cadors » privés depuis trente ans a des conséquences sur les coûts de la crémation.

Par méconnaissance ou désaccords politiques, des collectivités ont massivement délégué leur crématorium à des opérateurs privés, même quand, historiquement, leur territoire est marqué par une tradition de funéraire public. Ce dernier vit ces choix avec amertume et en souligne le manque de cohérence.

Si l'immense majorité des collectivités délèguent leur crématorium à des groupes privés, elles ne contrôlent pas souvent, et mal, les délégataires. Souvent parce qu'elles n'ont pas, ou ne mobilisent pas, l'expertise nécessaire en interne. Et le marché en profite.

Sarah Boucault

p. 26

Un secteur où le privé se porte bien

# Intéresser ins

p. 28

La  
cohabitation  
tendue entre  
pompes  
funèbres  
publiques et  
crématoriums  
privés

p. 30

Pas  
d'expertise,  
pas de  
contrôle

p. 32

L'œil de  
l'experte  
Frédérique  
Plaisant,  
présidente  
de la Fédération  
de crémation

## Un secteur où le privé se porte bien

Choisir la crémation devient peu à peu la norme en France : le taux de recours à cette technique funéraire atteint désormais 44 % et grimpe chaque année de 1 % depuis 1980. Conclusion : les crématoriums sont nécessaires.

Ce sont d'ailleurs des services publics locaux -- l'article L.2223-40 du Code général des collectivités territoriales précise que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) « sont seuls compétents pour créer et gérer les crématoriums et les sites cinéraires ». Mais les collectivités peuvent néanmoins déléguer leur création et leur gestion, contrairement aux cimetières.

### Jamais un projet politique

Ces équipements coûtent cher et requièrent une expertise technique, environnementale et anthropologique pointue. Mais le domaine du funéraire est rarement investi par les collectivités : les élus n'en font jamais un projet politique, qu'ils ne savent pas comment valoriser politiquement auprès des

**En France, confier son crématorium à un opérateur privé en délégation de service public est la norme**

populations, et suivent les dossiers de loin. Ce désintérêt, accentué par le tabou autour de la mort, conduit les élus à remettre les rênes de la crémation aux groupes privés, devenus de véritables experts de la crémation. Aussi, en France, confier son crématorium à un opérateur privé en délégation de service public (DSP) est la norme (82 %), et la tendance continue d'aller en ce sens. Les deux gestionnaires principaux s'appellent OGF, l'historique, et Funécap, dauphin à la progression fulgurante, dont la filiale Crématoriums de France est dédiée à ces DSP. Le groupe, leader européen au chiffre d'affaires de 550 millions d'euros, gère ou détient 75 crématoriums ailleurs en Europe, ainsi que le fabricant de crématoriums « De Facultatieve ».

Même dans des territoires où le funéraire public est implanté et volontaire pour gérer un crématorium, des élus optent plutôt pour la DSP.

### Les inégalités sociales de la crémation

La tendance veut que les collectivités omettent de contrôler leur crématorium, comme le souligne le rapport de la Cour des comptes de 2019 sur la gestion des opérations funéraires. Cette configuration entraîne des inégalités sociales autour de la crémation. D'abord, l'accès au service n'est pas équitable puisque des territoires se retrouvent avec deux crématoriums côte à côte quand d'autres sont des déserts cinéraires, souvent en raison de divergences politiques locales. Les acteurs demandent pourtant un schéma cohérent des crématoriums depuis des années, mais les propositions de loi sont toutes tombées à l'eau. Et puisque l'État ne fait pas ce travail d'analyse, les groupes privés le font en démarchant les collectivités où le besoin se fait sentir.

### Des tarifs du simple au triple

L'autre conséquence de ce modèle du « tout DSP » non contrôlé est la disparité des tarifs de crémation, qui passent quasiment du simple au triple selon les territoires. Et dans un marché où la contrainte géographique rend les usagers captifs, les prix augmentent « de manière exponentielle en trente ans, toujours plus rapidement que l'inflation », selon Alexandre Duvaut, chercheuse à Sciences Po Bordeaux, spécialisée dans les politiques publiques funéraires.

La régulation, attendue par la loi Sueur de libéralisation des funérailles (1993), n'a pas eu les effets escomptés et aujourd'hui « l'enjeu du prix est davantage saisi par l'énoncé de la transparence, ce qui n'est pas du tout contraignant sur la fabrique de prix. Cette tendance à la hausse se répercute aussi dans des collectivités locales et des opérateurs dans la gestion des infrastructures, notamment des crématoriums. »

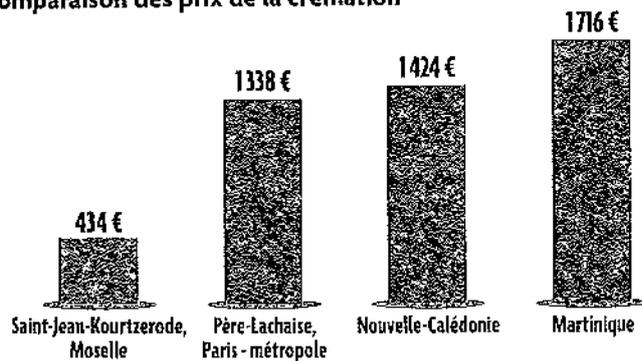
## Gérés par qui ?



## 31 sont en construction



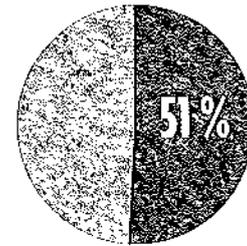
## Comparaison des prix de la crémation



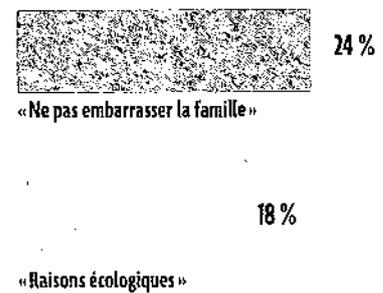
Sources : Fédération française de crémation, chiffres 2023 + sources internes des entreprises.

## Tendances : toujours plus de crémations

La crémation reste le mode d'obsèques dominant envisagé, mais ne progresse pas depuis 2019, la part d'individus envisageant une crémation se stabilise à 51 %

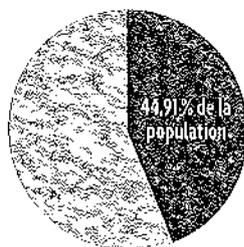


## Raisons du choix de la crémation



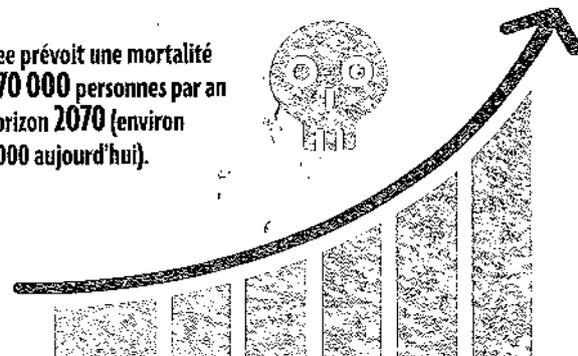
Source : étude Les Français et les obsèques 6<sup>e</sup> baromètre CSNAF-CREDOC, mai 2024.

## Pourcentage de crémation en 2023



Progression de 1% par an depuis 1980.

L'Insee prévoit une mortalité de 770 000 personnes par an à l'horizon 2070 (environ 640 000 aujourd'hui).



## Pompes funèbres publiques et crématorium privé, une cohabitation tendue

Il était une fois une agglomération, celle de Narbonne (Aude), qui avait un projet : construire un crématorium main dans la main avec la régie des pompes funèbres, municipale depuis 1936 et communautaire depuis 2003. Nous sommes en 2016, et l'équipe du Grand Narbonne a repéré un terrain dans le village de Montredon-des-Corbières.

Le besoin est grand sur un territoire où les familles endeuillées doivent se rendre à Béziers (34 km) ou Trèbes (52 km) pour une crémation. Rien que les PFI (pompes funèbres intercommunales), qui détiennent 48 % de parts de marché, traitent 330 demandes de crémation par an.

### Le tour des communes

En 2016, le conseil communautaire valide l'acquisition du terrain et une délibération du 6 décembre 2018 affirme que « le Grand Narbonne est légitime et a vocation à constituer l'échelon administratif adapté pour

doter l'agglomération d'un tel équipement. Qui plus est le Grand Narbonne a acquis une expertise avérée du secteur

**Les pompes funèbres intercommunales traitent 330 demandes de crémation par an**

et du marché funéraire au travers de sa régie des pompes funèbres ». Mais, en 2020, revirement de situation : l'agglomération change de tête et le nouveau président, Didier Mouly (DVD), également maire de Narbonne, dit non au crématorium en périphérie.

Ni une ni deux, un autre terrain est trouvé, l'appel d'offres est lancé, sans que les PFI ne puissent y répondre, puisqu'une régie ne peut pas être mise en concurrence. La société Crématoriums de France remporte la DSP pour une durée de trente ans. Investissement : 3 585 523 euros, pour une mise en service en 2026. « À cette époque, le groupe faisait le tour de l'ensemble des communes de l'agglomération pour dire : on a la compétence, ce sera gratuit,

vous me donnez un terrain et n'y mettez pas un euro. Le crématorium était indispensable témoigne une source proche du dossier.

« Notre rôle est précisément d'alerter les collectivités lorsque nous constatons un besoin sur leur territoire, pour qu'elles réfléchissent au projet de créer ou non un crématorium », répond Cédric Trouboul, directeur adjoint de Crématoriums de France. « Si elles lancent un appel d'offres, nous y participons, et que le meilleur gagne. »

### Ne pas s'embêter avec l'investissement

À Narbonne, la déception est palpable dans les rangs de l'agglomération et des PFI, qui ont construit le dossier ensemble depuis 2014. « Il y a eu une incompréhension liée au fait que la compétence prise à l'origine par les pompes funèbres intercommunales portait uniquement sur les pompes funèbres », commente Régine Duran directrice des PFI narbonnaises. « C'est incohérent car si on exploite le funéraire public sur le territoire, il faut confier la totalité au public », déplore Patrick Lerognon, secrétaire général de l'UPFP (Union du pôle du funéraire public). « C'est faire un pied de nez à sa propre structure publique, et dire : je n'ai pas confiance. Ou alors la collectivité ne veut pas s'embêter avec l'investissement, et ne comprend pas qu'il y aura un retour sur investissement. C'est précisément pour des raisons financières que la ville a fait ce choix : « Porter un tel investissement entraînerait la suppression de choses plus importantes pour les Narbonnais », affirme Alain Vico, adjoint au maire de Narbonne délégué à l'écologie et à l'administration générale, dont les affaires funéraires. « Nos campings manquaient de personnel qualifié et de structures de communication, et nous avons choisi des DSP. Cela permet d'avoir des équipements tout neufs sans investissements, avec une redevance à l'année. C'est gagnant-gagnant. Une régie demande du personnel compétent, et alourdit



le fonctionnement d'une commune. Les professionnels privés ont déjà tous les tuyaux. »

#### « Incompréhensible »

La pilule est difficile à avaler pour le pôle public qui voit les groupes privés rafler toutes les DSP, et encore plus quand il s'agit de territoires historiquement liés au public. Le secteur est particulièrement marqué par la perte par le pôle public (société d'économie mixte [SEM] des services funéraires de la ville de Paris) du crématorium du Père-Lachaise, confié en 2019 à Crématoriums de France. Une décision de la ville de Paris qualifiée d'« incompréhensible », encore aujourd'hui par François Michaud-Nérard, ex-directeur général de la SEM. D'autant qu'en 2024, la même ville de Paris choisit de transformer la SEM en société publique locale (SPL) : une façon de placer sa structure 100 % publique hors de concurrence.

Autre exemple qui fait grincer les défenseurs du public : la métropole de Lyon (Rhône) qui, en 2024, confie son crématorium à Crématoriums de France jusqu'en 2031, alors qu'une SPL compétente et volontaire existe sur la ville, engagée par ailleurs dans une politique funéraire inédite, avec la première tarification progressive de concessions indexée sur le revenu fiscal.

Pour les groupes privés, forts de leur expertise métier, la DSP va de soi. « L'opposition publique-privée est d'un autre temps, nous faisons le même métier », affirme Jean-Antoine Gourinal, directeur des crématoriums et des maisons funéraires à OGF. « Il n'y aurait

pas autant de crématoriums gérés en délégation de service public si ce choix-là n'était pas le bon. »

#### Le crématorium, c'est un métier

Sur l'agglomération de Lisieux (Calvados), un crématorium, très attendu par la population, verra le jour en 2027. Lui aussi sera géré par Crématoriums de France, alors qu'une régie municipale existe depuis 1905 à Lisieux. À l'annonce de ce choix, Patrick Lerognon écrit sur LinkedIn : « Quelle déception pour le funéraire public que de constater qu'un territoire qui dispose d'un service funéraire public depuis l'origine du monopole communal, confié par délégation de service public, la création et la gestion d'un crématorium à un concurrent, détenu par des fonds d'investissement, naturellement animés par le profit. Dont acte !

« Je ne suis pas loin de partager cette vision », se défend François Aubey (DVG), président de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie. « Philosophiquement, je préfère le public, qui bénéficie des meilleures prestations aux meilleurs prix, plutôt qu'une entreprise privée qui s'en met dans la poche. Nous gérons d'ailleurs nos piscines, nos maisons de la petite enfance et depuis peu, une partie de l'eau et de l'assainissement. Mais pour le crématorium, c'est un métier qu'on n'exerce pas. Les pompes funèbres de la ville de Lisieux n'étaient pas dimensionnées et l'agglomération n'a pas la capacité financière pour créer un nouveau service. »

## Pas d'expertise, pas de contrôle

En 2028, un crématorium entrera en service sur la ville de Grasse (Alpes-Maritimes). Il sera géré en régie municipale, alors qu'une délégation de service public (DSP) était à l'origine envisagée. « Notre priorité est d'accueillir les familles avec empathie et humanité, sans la pression de

la rentabilité », dit le maire, Jérôme Viaud, dans un communiqué. Mais le choix est osé, on n'a connu qu'un unique autre exemple dans la décennie qui vient de s'écouler : le nouveau crématorium de Toulouse (Haute-

Garonne) inauguré en 2022, géré en régie métropolitaine. Mais le territoire est marqué par une tradition publique, depuis 1905.

### Des contrôles lacunaires

Choisir la régie exonère du devoir de contrôle de la DSP. Et en matière de contrôle des crématoriums, les collectivités pèchent. Montreuil-Juigné (Maine-et-Loire) en 2017, Brix (Manche) en 2018, Balme-de-Sillingy (Haute-Savoie) en 2018. Nombreux sont les équipements épinglés ces dernières années par les chambres régionales des comptes (CRC) pour irrégularités, contrôles inexistantes, contrats déséquilibrés, etc.

En 2019, la Cour des comptes indique dans son rapport sur la gestion des opérations funéraires

que « les collectivités délégantes contrôlent peu leurs opérateurs, alors même qu'il s'agit de s'assurer du niveau de performance du service, en matière de qualité des prestations rendues, de sécurité des équipements et de respect de l'ensemble des clauses du contrat de délégation. »

### Un manque d'expertise des collectivités

« Ce rapport a fait un sacré boum dans le milieu », analyse Alexandre Duvaut, chercheuse à Sciences Po spécialisée dans les politiques publiques funéraires. « Ce manque de contrôle est lié à un manque de professionnalisation et d'expertise sur les territoires et se traduit par un certain laisser-faire : les collectivités considèrent que les délégataires "savent ce qu'ils font". » Le dernier rapport en date est celui de la CRC Poitou-Charente, qui épingle en 2024 le crématorium de Poitiers (Vienne) pour contrat déséquilibré, avec la Société des crématoriums de France (Funecap).

Le rapport dit notamment que « l'équilibre du contrat n'est aujourd'hui pas auditable [ce qui] ne permet pas au délégant de jouer pleinement son rôle [...] Dans ces conditions, rien n'empêche que cet équilibre soit fixé à un niveau économiquement défavorable pour l'utilisateur. » Le rapport pointe aussi l'hyper-rentabilité de l'équipement (28 % de rentabilité) quand « la logique voudrait qu'un crématorium qui commence à bien rouler, pour un investissement raisonnable et récompenser le risque pris par l'entreprise, sorte entre 10 et

*« Les collectivités délégantes contrôlent peu leurs opérateurs, alors même qu'il s'agit de s'assurer du niveau de performance du service »*

## Pourquoi de telles disparités de prix ?

Il est évident que les usagers, attachés à un territoire et contraints géographiquement, restent plus ou moins captifs de leur crématorium de proximité. Alors pourquoi de telles disparités de tarifs des crémations, qui passent du simple au triple, voire au quadruple alors que le crématorium est un service public ? Il est vrai que de multiples facteurs jouent dans la décision de ces prix : durée de la DSP et amortissement du crématorium, montant de la redevance versée par le gestionnaire à la collectivité, mais aussi enjeux locaux. Selon les pratiques d'un bassin de consommation, les acteurs ont tendance à s'aligner sur leurs voisins, donc les prix varient aussi selon des jeux de concurrence territoriaux. Il n'empêche que la loi Sueur de 1993 avait pris comme postulat que pour réduire les prix, il fallait favoriser la transparence. Le résultat est net : les prix ne sont pas du tout contraints et augmentent de manière exponentielle depuis trente ans, toujours plus rapidement que l'inflation.

12 % de bénéfice », précise François Michaud-Nérard, ex-directeur général pendant vingt ans de la société d'économie mixte (SEM) des services funéraires de la ville de Paris.

### De renouvellement en prolongation

Le contrat de Poitiers, réalisé en 1995, date d'une période où la crémation était peu répandue et le recul faible. « C'est l'un de nos plus anciens contrats, alors que la crémation était de l'ordre de 10 %. Il correspond aux besoins de l'époque et depuis, beaucoup de pratiques, qui n'existaient pas, se sont développées et sont recommandées par la Cour des comptes », se défend Cédric Trouboul, directeur adjoint de Crématoriums de France. Et à propos de l'hyperrentabilité : « À l'époque, il n'y avait pas de prévision d'activité et de chiffre d'affaires, donc vingt ans plus tard, il est difficile d'apprécier la rentabilité de la concession. »

La première délégation se terminant en 2025, la collectivité conclut en 2016 que le délégataire financerait les travaux de rafraîchissement en échange d'une nouvelle DSP, qui est donc prolongée jusqu'en 2030. « Puis, quand nous sommes arrivés en 2020, le concessionnaire nous a proposé de refaire des travaux complémentaires avec en échange une nouvelle prolongation de concession », affirme Robert Rochaud, vice-président en charge du budget des finances et de la commande publique du Grand Poitiers. « Mais nous n'étions pas d'accord et nous lui avons proposé une soule [somme compensatoire versée par le nouveau concessionnaire "vainqueur" de la prochaine DSP, le cas échéant]. » Cédric Trouboul dément : « Nous avons conclu avec la collectivité qu'il serait plus judicieux d'attendre le renouvellement de concession pour engager des dépenses. »

### Vers des contrats plus équilibrés ?

L'élu du Grand Poitiers affirme par ailleurs qu'il subsiste une « divergence d'appréciation » sur la redevance « aujourd'hui basée uniquement sur les crémations et non pas sur l'ensemble du chiffre d'affaires. » En effet, la CRC

« souligne l'incohérence » de ce calcul, lié à un manque de précision dans les termes du contrat. La CRC prend néanmoins acte de la réponse du Grand Poitiers : « à l'occasion de l'échéance du contrat, au 1<sup>er</sup> décembre 2030, il conviendra de retravailler le périmètre de la redevance. » Robert Rochaud se prépare donc à « construire un cahier des charges plus précis et un contrat plus équilibré ». La redevance est un point important de négociation entre les collectivités et les concessionnaires. Cette somme, versée par le concessionnaire à la collectivité, est négociée au moment de la signature du contrat de DSP. Elle est généralement calculée sur trois critères : une redevance fixe d'occupation du domaine public ; un pourcentage du chiffre d'affaires (2 à 3 % environ) et une redevance pour frais de contrôle, désormais répandue, mais souvent absente dans les anciens contrats. Le montant total se situe généralement entre 10 000 et 100 000 euros par an mais certaines sont âprement négociées lors de DSP concurrentielles. En 2020, la ville de Caen a réussi le tour de force de faire grimper sa redevance annuelle à 800 000 euros.

### Pas de contrôle qualité

Le contrôle financier n'est pas le seul que les collectivités sont censées exercer. Le contrôle qualité fait aussi partie de leurs missions. Or, la majorité des collectivités, par manque de moyens et d'expertise, ne mettent pas le nez dans ces contrôles qualité, souvent réalisés par les gestionnaires sous forme de questionnaires de satisfaction auprès des familles endeuillées. « Ces contrôles, qui concernent le pur rituel, le pur anthropologique, sont souvent hors de portée et hors de compétence de la plupart des collectivités délégantes », conclut François Michaud-Nérard.

L'ŒIL DE L'EXPERTE

## « Ma crainte : que les crématoriums repartent complètement dans les mains du privé »



**Frédérique Plaisant**

Présidente de la Fédération de crémation

### Quelle attention les collectivités portent-elles aux crématoriums ?

Les interventions des collectivités sont variables en fonction de l'implication ou de la présence de l'élu en charge du funéraire sur des manifestations ou sur la surveillance sur les opérations funéraires. Souvent, les services œuvrent et, tant qu'il n'y a pas de problèmes, l'élu ne contrôle pas. Pour les crématoriums, c'est souvent le service des finances et des marchés publics qui se charge des DSP [délégations de services publics, Ndlr], et l'élu reste en retrait sur l'aspect procédure et finances. Quand vous regardez le rapport annuel de la délégation de service public, c'est souvent un copié-collé de celui de l'année d'avant, à savoir un rapport administratif d'activités financières basiques. Et souvent, l'élu le présente en conseil municipal très succinctement parce que personne ne veut passer de temps dessus.

### Quels sont les enjeux de demain concernant la crémation ?

La qualité de l'accueil de la famille et de la remise de l'urne, comme la cérémonie. Aujourd'hui, des familles sont déçues, car elles ont l'impression de devoir faire vite. Il ne faut pas que cela devienne une chaîne, cela ne peut pas être bâclé. Il faut un travail de pédagogie, d'explication et de compassion. Deuxième enjeu : les prix. Quand la loi de 2008 a prévu que les urnes pouvaient rester au crématorium pendant un an, le temps que les familles décident, la loi n'a pas dit qu'il s'agissait d'un service payant. Aujourd'hui, la plupart des crématoriums facturent ce service [Ndlr : sur les 166 crématoriums (sur 221) qui donnent cette information, 114 facturent désormais ce service].

### Pourquoi y a-t-il autant de disparités tarifaires ?

Il est vrai que pour la crémation comme d'autres services publics (cantines, restauration scolaire

ou piscines), chaque collectivité applique le tarif qu'elle souhaite. Mais pourquoi paye-t-on 300 ou 500 euros de plus dans tel ou tel crématorium, alors que quelque part, le service est le même ? Et les clauses d'indexation dans les DSP sont gênantes. Il faut tenir compte de l'inflation, c'est vrai, mais ce sont souvent des formules alambiquées, scientifiques, difficiles à comprendre. Le service juridique du gestionnaire les calcule, les inscrit dans la DSP, et les applique automatiquement, ce qui fait que parfois, on a des différences de 70 à 80 euros d'une année sur l'autre. Sans qu'il n'y ait de regard systématique de la part de la collectivité. Certains gestionnaires négocient des prolongations de DSP non justifiées, qui demanderaient un vrai travail d'analyste financier que seules les grosses collectivités peuvent faire.

### L'immense majorité des crématoriums est gérée en DSP. Quelle incidence cela a-t-il sur les usagers ?

Ce qui me gêne le plus, c'est la quasi-absence de communication. Pour les portes ouvertes ou des cérémonies du souvenir, le gestionnaire communique, et l'habitant lambda croit que le crématorium appartient à cet opérateur privé, alors qu'il s'agit d'un service public. Au mouvement crémationniste, nous militons pour qu'il y ait des comités d'éthique dans chaque établissement. Parfois, les élus disent non, ou le gestionnaire rechigne, mais c'est dommage car cela permet de parler du service public du crématorium, d'échanger autour du sujet de la mort, du deuil et comment mettre en place des actions vers le grand public, et avec les autres opérateurs funéraires qui ont accès à l'établissement.

Ma crainte ultime pour l'avenir, c'est que l'État considère que la création des crématoriums ne relève plus du seul ressort des collectivités et qu'ils repartent complètement dans les mains du privé.

RP

# Les services funéraires, un business en pleine recomposition

Xerfi vient de publier une étude sous le titre : "Le marché des services funéraires à l'horizon 2027 - Les stratégies pour développer sa croissance et faire face à l'essor des crémations". Trois questions à Alix Merle, chargée d'études.



Face à l'essor de la crémation, le marché des services funéraires peut-il caler ?

Estimé à plus de 3 milliards d'euros en 2024, le marché français des services funéraires profite du vieillissement de la population. La progression du taux de pénétration des contrats d'assurance obsèques va en outre contribuer à solvabiliser la demande ou à réduire, au moins en partie, le reste à charge des familles. Dans ce contexte, nous anticipons une hausse de 2,5 % par an en moyenne du chiffre d'affaires des pompes funèbres d'ici 2027 en raison d'une augmentation du nombre de convois pris en charge (3 000 à 4 000 décès supplémentaires chaque année), mais aussi des revalorisations tarifaires.

Les entreprises seront toutefois confrontées à une baisse d'activité dans la marbrerie compte tenu de la hausse des crémations. Cette dernière concerne désormais près de 2,5 % des funérailles dans l'Hexagone. Les pompes funèbres doivent dès lors trouver de nouveaux relais de croissance générateurs de revenus et de marges pour compenser leur manque à gagner dans l'inhumation. Dans ces conditions, se développer dans l'exploitation de crématoriums est une diversification à envisager sérieusement.

C'est d'autant plus vrai que cette activité est très dynamique et deux fois plus rentable que la gestion d'une agence de pompes funèbres, à condition de s'associer pour mutualiser les ressources. C'est le choix du groupe familial Maison Dabrigéon, qui a créé des filiales codétenues avec des pompes funèbres locales pour exploiter des crématoriums.

... se développer dans l'exploitation de crématoriums est une diversification à envisager sérieusement.

L'ouverture de crématoriums animaliers peut aussi être une piste à explorer, alors que la population de chiens et chats a bondi de 20 % depuis 2012. Les marges des services funéraires devraient alors continuer leur redressement entamé en 2024.

Le match entre acteurs privés et opérateurs publics est-il terminé ?

Les pompes funèbres sont historiquement plutôt épargnées par la concurrence. Celle-ci va toutefois se durcir alors que plusieurs réseaux envisagent d'ouvrir de nouveaux points de vente. Depuis la fin du monopole communal, les sociétés privées ont de fait peu à peu grignoté des parts de marché, et prennent aujourd'hui en charge 85 % à 90 % des funérailles. La plupart des agences funéraires sont rattachées à des réseaux intégrés ou d'indépendants (franchises et groupements), parfois eux-mêmes entre les mains de groupes financiarisés comme OGF et FUNECAP, qui trustent 30 % du marché.

La gestion de crématoriums est également de plus en plus l'apanage des opérateurs privés. Dans le même temps, le funéraire public cherche à reprendre des parts de marché en remplaçant ses régies par des structures fonctionnant comme des entreprises privées. Il peut alors proposer une offre proche des standards du privé et disposer de nouvelles ressources pour financer sa diversification, moderniser ses équipements ou s'implanter dans des lieux stratégiques.

Les pompes funèbres sont historiquement plutôt épargnées par la concurrence. Celle-ci va toutefois se durcir...

Alix Merle



Les start-up investissent le marché en s'appuyant sur l'évolution des usages et la démocratisation d'Internet auprès des seniors. Autrefois spécialisées sur des services connexes comme l'entretien des sépultures, certaines de ces jeunes pousses organisent désormais des obsèques à part entière.

des salariés confrontés chaque jour à la mort, l'accompagnement psychologique des collaborateurs n'est pas non plus à négliger.

**Alix Merle**  
Auteur de l'étude

## Quels sont les autres leviers actionnés par les pompes funèbres pour se démarquer ?

Pour se démarquer de la concurrence et assurer la croissance de leurs revenus, les pompes funèbres adaptent également leur offre. La personnalisation des obsèques, qui permet au passage de justifier des tarifs plus élevés, l'investissement dans un site marchand, alors que l'obtention des devis en ligne se généralise, ou encore un aménagement plus accueillant des agences et des chambres funéraires sont ainsi possibles.

L'amélioration de l'image des services funéraires auprès du grand public nous semble aussi indispensable. À ce titre, la commercialisation d'offres forfaitaires avec des tarifs fixes est une voie à explorer. Pour limiter le turn-over

Le groupe Xerfi est en France le leader des études économiques sectorielles. Il présente le plus grand catalogue de travaux sur la France et l'international. Éditeur indépendant, il apporte à ses clients, par son expertise professionnelle, sa liberté éditoriale, son ouverture intellectuelle, l'accès rapide, fiable, clair, à la connaissance actualisée des évolutions sectorielles, des stratégies des acteurs économiques et de leur environnement.

... la commercialisation d'offres forfaitaires avec des tarifs fixes est une voie à explorer.

  
**HYODALL**  
LA GRIFFE DU FUNÉRAIRE®

## Housse pour brancard

Bandes velcro

Infroissable, extensible et ajustable

Dimensions : 2.30m x 1.10m

DRAP ÉLASTIQUE POUR BRANCARD  
ref. 50T6009

Existe avec pochette porte-documents  
ref. 50T6009P

Renfort ski aux poignées

Tél : 03 27 76 59 88  
Fax : 03 27 75 22 03

24 rue Pasteur  
CS 90014  
59990 BERTRY CEDEX

www.hyodall.com  
contact@hyodall.com

R.P.

# Un dernier voyage en mer : Localanque, pionnier des funérailles maritimes

*Dans un paysage funéraire en pleine mutation, la dispersion des cendres en mer représente une alternative apaisante aux obsèques traditionnelles, et séduit de plus en plus de familles en quête d'une cérémonie empreinte de liberté et de sérénité. À Marseille, l'entreprise Localanque, fondée il y a plus de 20 ans par Yannick Long et Philippe Arnaud, s'est imposée comme une référence en la matière. Son ambition ? Faire reconnaître pleinement la légitimité des funérailles maritimes et militer pour leur encadrement réglementaire.*



(Yannick Long et Philippe Arnaud [...] militent pour un cadre juridique renforcé de cette pratique encore méconnue régie conjointement par le Code du transport maritime de passagers et le CGCT.)

Une cérémonie unique, entre symbolisme et nature

Plus qu'un simple service de dispersion des cendres, Localanque propose une véritable cérémonie personnalisée face à Marseille. À bord d'une embarcation spécialement aménagée, les proches du défunt assistent à un rituel symbolique, que cela soit la dispersion des cendres ou l'immersion d'une urne biodégradable, dont chaque étape a été organisée avec l'aide d'un des maîtres de cérémonie de Localanque : lecture de textes, poignées de pétales de roses, feuille (hydrosoluble) du souvenir, photos/vidéos...

À l'issue de la cérémonie, associée à l'attestation réglementaire de dispersion de cendres, une carte maritime du souvenir indiquant les coordonnées GPS du lieu de dispersion est proposée à la famille. Cette carte, réalisée en voile recyclée, fournit un support

(... associée à l'attestation réglementaire de dispersion de cendres, une carte maritime du souvenir indiquant les coordonnées GPS du lieu de dispersion est proposée à la famille.)

permettant aux familles et aux proches absents lors de la cérémonie de visualiser le lieu précis du dernier voyage de leur défunt.

Chaque année, Localanque organise plus d'une centaine de cérémonies de dispersion ou de commémoration réunissant en moyenne 8 personnes par événement. Bercées par le mouvement de la mer et la beauté du paysage, les familles endeuillées trouvent un apaisement profond.

### Un cadre réglementaire à structurer

Depuis sa création, Localanque œuvre pour une meilleure reconnaissance des funérailles maritimes. Yannick Long et Philippe Arnaud, son associé, ont suivi les formations nécessaires et obtenu les habilitations réglementaires, au même titre qu'une entreprise funéraire classique. Membres de la Fédération Française des Pompes Funèbres (FFPF), ils militent pour un cadre juridique renforcé de cette pratique encore méconnue régie conjointement par le Code du transport maritime de passagers et le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'un des défis majeurs reste l'accessibilité à ces cérémonies pour les proches éloignés. Consciente de cette problématique, Localanque, grâce à son statut de pompes funèbres, propose aux familles qui ne peuvent être présentes d'organiser la cérémonie de dispersion des cendres de leur défunt. L'accompagnement





a de l'organisation de l'envoi de l'urne jusqu'à la personnalisation de la cérémonie. Yannick et son associé Philippe conseillent ainsi les familles quant aux conditions à respecter pour le transport de l'urne, les formalités à effectuer et le choix éventuel de l'urne biodégradable. Maîtres de cérémonie funéraires, ils sont en effet habilités à réaliser le transfert des cendres d'une urne à une autre.

Localanque veille à ce que la cérémonie reflète les valeurs et les souhaits du défunt. À l'issue de la cérémonie, un compte-rendu détaillé et des photos sont fournis à la famille. Afin d'améliorer les supports visuels des cérémonies, Localanque travaille actuellement sur un système de retransmission en direct par streaming. Un défi technologique, la couverture réseau en mer étant encore limitée, mais qui pourrait bientôt permettre à tous d'assister à distance à ce moment de recueillement.

### Vers la création d'un "Conservatoire cinéraire maritime"

Un autre enjeu majeur concerne la tranquillité des familles lors des cérémonies. En période estivale, la rade de Marseille est une zone très fréquentée par les plaisanciers et les bateaux touristiques. Cette affluence peut parfois troubler le caractère intime des dispersions de cendres.

Face à cette situation, Localanque plaide pour la mise en place d'un "Conservatoire cinéraire maritime" : une zone délimitée et réglementée, spécifiquement dédiée aux funérailles maritimes. L'idée est double : établir un périmètre de respect autour des cérémonies et mettre en place une signalétique spécifique pour informer les autres navigateurs.

À l'image des codes maritimes déjà en vigueur, un fanion distinctif pourrait signaler la présence d'une embarcation funéraire et encourager les plaisanciers à s'éloigner par respect pour les familles endeuillées.

### Une accessibilité renforcée pour tous

Soucieuse d'inclure toutes les personnes, Localanque a également travaillé sur l'accessibilité de ses services. En 2021, l'entreprise a obtenu la marque d'État "Tourisme & Handicap" pour une durée de 5 ans.

Grâce à un dispositif de passerelle spécialement conçu, les personnes à mobilité réduite, y compris celles en fauteuil roulant, peuvent embarquer en toute sécurité. Un engagement fort qui illustre la volonté de Localanque d'offrir un accompagnement de qualité à toutes les familles, sans distinction.

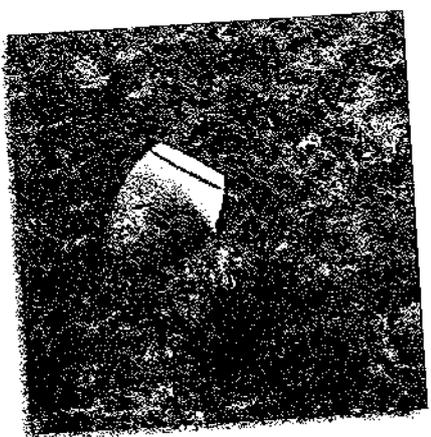
### Une initiative en pleine expansion

Portée par une demande croissante et une évolution des mentalités, la dispersion des cendres en mer s'inscrit comme une alternative aux funérailles classiques. En structurant cette pratique et en la rendant accessible au plus grand nombre, Localanque contribue à inscrire les funérailles maritimes dans une démarche pérenne et respectueuse.

Avec l'ambition de voir émerger un véritable cadre législatif et des infrastructures adaptées, Yannick Long et son équipe espèrent que les funérailles en mer seront bientôt reconnues à leur juste valeur : un dernier voyage empreint de dignité et de sérénité.



Afin d'améliorer les supports visuels des cérémonies, Localanque travaille actuellement sur un système de retransmission en direct par streaming.



... l'entreprise a obtenu la marque d'État "Tourisme & Handicap" pour une durée de 5 ans.

Une nouvelle demande,  
un nouveau marché.  
Un nouveau souffle.



empreintes

ARRENDON 07 47 61 00 01  
Contact :  
commande@lesempreintes.com  
Tél. : 33 (0)3 44 40 84 29

# Des pratiques funéraires en évolution face aux défis environnementaux

**Transition écologique et énergétique dans les services funéraires : enjeux, réglementations et formation des professionnels.**

Le secteur funéraire est soumis à un cadre réglementaire strict, qui évolue progressivement pour mieux intégrer les enjeux environnementaux.

La transition écologique et énergétique impacte aujourd'hui de nombreux secteurs, y compris celui des services funéraires. Bien que la préservation de l'environnement ne soit pas toujours une priorité immédiate pour les familles endeuillées, elle devient un enjeu croissant sous l'effet des réglementations et des évolutions sociétales.

Le rapport de l'Opco EP en partenariat avec le ministère du Travail "Analyse des effets de la transition écologique & énergétique" (1) met en avant 3 défis majeurs pour le secteur : l'inflation énergétique, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et la diminution de la pollution des sols.

## Une consommation énergétique sous surveillance

L'activité funéraire repose sur plusieurs processus à forte consommation énergétique, notamment :

- La crémation, nécessitant de porter les fours à des températures élevées, avec une forte consommation de gaz.
- Le maintien des corps en chambre funéraire, où les systèmes de réfrigération doivent fonctionner en continu.
- La fabrication et le transport des cercueils, demandant une consommation d'énergie significative, surtout si les bois utilisés sont importés.
- La construction des caveaux en béton, un matériau dont la production est très émettrice en CO<sub>2</sub>.

Pour répondre à ces défis, plusieurs constats d'adaptation de la profession :

- Optimisation des équipements de crémation pour limiter leur consommation énergétique.

- Amélioration des systèmes de réfrigération et recours aux énergies renouvelables dans les chambres funéraires.
- Favoriser les cercueils en bois issu de forêts françaises, moins énergivores à produire et à transporter.
- Explorer des alternatives aux caveaux en béton, avec par exemple l'inhumation pleine terre ou privilégier des formulations à moindre impact.

## Encadrement réglementaire et évolutions à anticiper

Le secteur funéraire est soumis à un cadre réglementaire strict, qui évolue progressivement pour mieux intégrer les enjeux environnementaux.

Parmi les principales règles en vigueur :

- Les émissions des crématoriums sont encadrées par des normes précises visant à limiter les rejets de particules et de polluants dans l'air.
- L'interdiction des produits phytosanitaires dans les cimetières (arrêté du 15 janvier 2021), qui oblige les collectivités à une gestion plus écologique des espaces funéraires.
- Les restrictions sur les substances chimiques utilisées pour la conservation des corps, en raison de leur impact potentiel sur la pollution des sols. Les alternatives au formol commencent à émerger.
- Les règles encadrant l'implantation des cimetières, qui doivent tenir compte de la saturation foncière dans certaines zones urbaines et de la préservation des milieux naturels.

À l'avenir, le secteur pourrait être concerné par de nouvelles évolutions législatives, notamment :

- Une possible limitation des crémations si leur impact environnemental est jugé trop important, ou une réglementation plus contraignante pour réduire encore davantage ces émissions.
- Un encouragement des cercueils écoconçus (certifications ou incitations).

Élisabeth Charrier.



- Le développement de nouvelles formes d'inhumation, nécessitant études d'impacts et ajustements du cadre juridique actuel.

## Un enjeu social : l'évolution des compétences des professionnels du funéraire

La transition écologique et énergétique ne concerne pas uniquement les équipements et les réglementations : elle implique aussi une évolution des compétences des professionnels du secteur.

Face aux nouvelles attentes environnementales, les collaborateurs des entreprises funéraires doivent adapter leurs pratiques et acquérir de nouvelles connaissances, notamment sur :

- L'écoconception des cercueils et des monuments funéraires et une connaissance de la résilience dans le temps avec l'exposition aux intempéries et aléas climatiques, pour mieux conseiller les familles sur des choix responsables.
- Les réglementations environnementales et sanitaires, afin d'anticiper leur impact sur l'activité.
- L'optimisation énergétique des infrastructures funéraires, notamment pour la gestion des crématoriums et des chambres froides.
- Les nouvelles pratiques funéraires (inhumation en pleine terre, cimetières naturels), qui nécessitent une adaptation des savoir-faire.

Pour accompagner ces évolutions, les organismes de formation et les branches professionnelles développent des parcours de formation adaptés et des financements dédiés (EDEC). L'intégration de modules sur l'impact environnemental des métiers du funéraire dans les cursus de conseiller funéraire, de maître de

cérémonie ou de thanatopracteur devient une nécessité.

De plus, avec la généralisation des démarches RSE, la sensibilisation des salariés aux bonnes pratiques écologiques au sein même des entreprises (gestion des déchets, réduction de l'empreinte carbone des déplacements, choix des matériaux) contribue à la transformation durable du secteur.

## Des pratiques plus durables à encourager

Face à ces défis, plusieurs solutions émergent pour limiter l'impact des activités funéraires :

- Utilisation de cercueils en bois français, avec des vernis naturels, avec des capitons en tissu naturel.
- Encouragement des cimetières "verts", avec une gestion paysagère respectueuse de l'environnement.
- Formation continue des professionnels, pour garantir une montée en compétences sur les enjeux écologiques.
- Optimisation des ressources énergétiques et réduction des consommations, grâce à des infrastructures plus performantes.

Le funéraire entre ainsi dans une période de transition écologique et énergétique, où l'innovation, l'adaptation réglementaire du secteur et des entreprises et la montée en compétences des collaborateurs seront les clés d'un avenir plus durable.

**Élisabeth Charrier**

*Déléguée générale de la FNF*

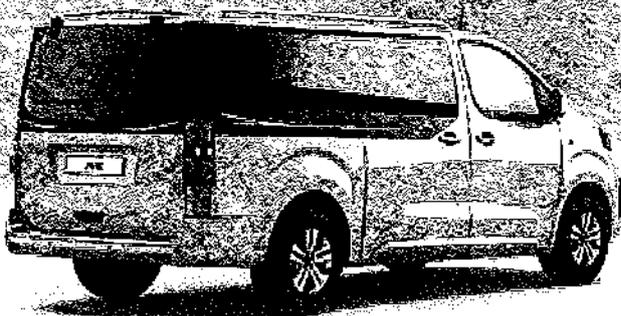
(1) Source : <https://www.opcoep.fr/ressources/centre-ressources/branches/services-funeraires/analyse-transition-ecologique-energetique-services-funeraires-2024-opcoep.pdf>  
<https://www.opcoep.fr/>

« Pour accompagner ces évolutions, les organismes de formation et les branches professionnelles développent des parcours de formation dédiés. »

« ... l'innovation, l'adaptation réglementaire du secteur et des entreprises et la montée en compétences des collaborateurs seront les clés d'un avenir plus durable. »

## Atlantic Autos Concept

Constructeur de véhicules funéraires haute couture depuis 1976



[www.atlantic-autos-concept.fr](http://www.atlantic-autos-concept.fr)  
ZA du Cher D939, route de la Rochelle, 17290



BUDGET 2025

# Les collectivités du désinvestiss

À force de saper l'autonomie financière des collectivités, on les a amputées de leur capacité à réagir aux crises. Les convulsions budgétaires nationales les impactent fortement. Au point de mettre en danger leur capacité, pourtant cruciale, d'investissement. Si la santé financière des collectivités n'est pas uniforme, elle s'est globalement dégradée avec le Covid, la guerre et l'inflation. C'est une grosse partie du pouvoir d'investir des collectivités qui est en danger.

Pourtant, de ce pouvoir d'investir sur le long terme dépendent des chantiers cruciaux pour les territoires et pour leurs habitants. La transition climatique et le maintien d'un patrimoine collectif en premier lieu. Mais on est plus près de la chute que de la relève. La solution passe sans doute par la réinvention d'une fiscalité locale qui donne aux collectivités un vrai pouvoir de décision et leur assure des ressources de long terme qui ne dépendent plus de l'État. Mais cela demande du changement et du courage.

↳ Vincent Langlois

7. Adobes/Shack



Dans la  
tourmente  
budgétaire



Les financ  
locales fa  
au défi de  
l'investisse

# Élans le piège sment



financ  
les fa  
léfi de  
estiss



La spirale du  
désinvestissement



Pour une  
véritable  
autonomie  
financière des  
collectivités



L'œil de  
l'expert  
Yann Doyen

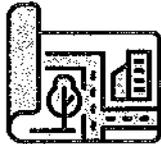
RP



### TIG

Les communes  
en redemandent

p. 40



### Verquières

Sous le béton,  
la cité-jardin

p. 42

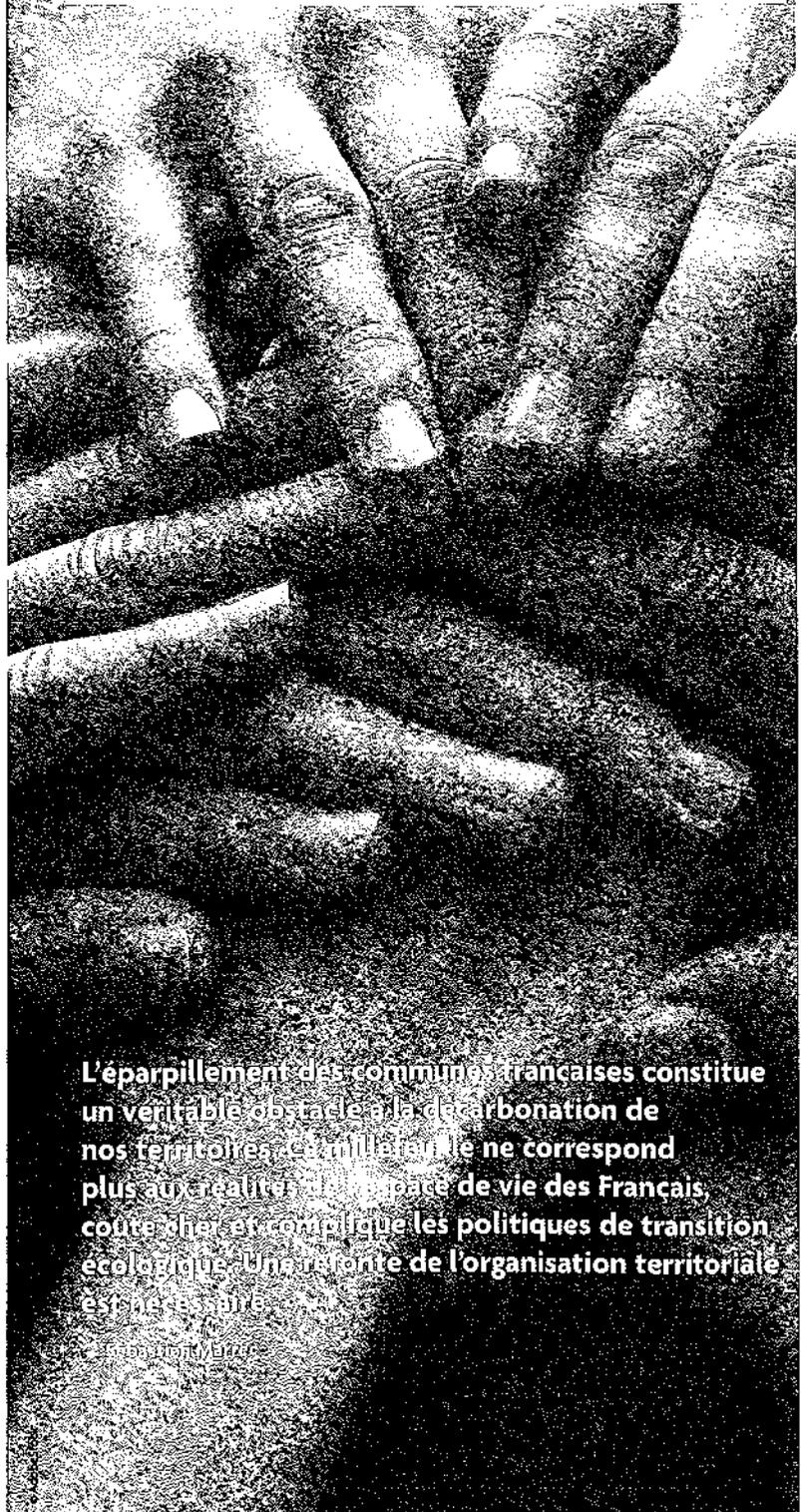


### Cecil Konijnendijk

Un arbre dans la ville

p. 44

## Communes nouvelles pour la transition, l'union fait la force



L'éparpillement des communes françaises constitue un véritable obstacle à la décarbonation de nos territoires. Ce mille-feuille ne correspond plus aux réalités de l'espace de vie des Français, coûte cher et complique les politiques de transition écologique. Une réforme de l'organisation territoriale est nécessaire.

Philippe Van Marcke

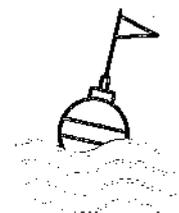
La vénérable place d'un bourg, stérilisée par le bitume et son renouveau et de l'ombre, faute de moyens pour la transformer. Une voie verte s'interrompt à la limite d'une commune car le maire de la commune limitrophe n'a pas jugé sa continuité prioritaire. Des zones d'activités, des salles polyvalentes, des médiathèques et des terrains multisports ont fleuri à quelques kilomètres les uns des autres mais restent sous-utilisés. Autant de situations banales qui témoignent d'une spécificité de la gouvernance territoriale française : la pléthore de communes dans une organisation territoriale elle-même pléthorique et très contrôlée par l'État. Notre pays en compte toujours près de 35 000, 3 000 de moins qu'à la Libération et 6 000 de moins qu'à la Révolution. C'est un record dans l'Union européenne. Le récent rapport remis par Boris Ravignon estime que l'enchevêtrement des responsabilités et des compétences atteint un montant de 7,5 milliards d'euros (dont 4,8 pour les communes). Le trop grand nombre et la petitesse de la plupart d'entre elles pénalisent la mise en œuvre des politiques publiques et nuisent à leur gestion, qui s'est complexifiée sur les plans juridique, technique et financier. Faute de capacité d'ingénierie, de moyens humains et matériels et de formation, chez les élus, les (très) petites communes éprouvent de plus en plus de difficultés à assurer leurs missions en matière d'action sociale, d'éducation, de logement ou d'urbanisme. L'aménagement du territoire et la transition écologique pâtissent de cette absence de masse critique et de l'éparpillement des compétences, entraînant beaucoup de clientélisme, d'inertie, d'inefficacité et de manque de stratégie. L'urbanisme et la voirie figurent parmi les compétences dont le partage et la coordination entre collectivités coûtent le plus cher. Aujourd'hui, la gestion des routes est éclatée entre de multiples maîtres d'ouvrage, et les chantiers d'un seul, souvent impossibles parce que trop complexes, longs et onéreux. Pourtant, l'amélioration des conditions de déplacement à pied et à vélo favorise la vie dans la proximité et donc la réduction des déplacements en voiture, à l'instar d'autres projets comme la création de commerces associatifs ou communaux ou les régies agricoles municipales. Parce que décarboner la vie et l'économie s'avère plus pertinent et acceptable à l'échelle d'un bassin de vie et d'emploi, les économies réalisées grâce à la réduction du nombre de collectivités (diminution du nombre d'élus, des achats et des charges, suppression des postes en doublon...), pourraient être réinvesties dans la transition écologique. Isoler des bâtiments, rénover l'éclairage, consolider les trames vertes et bleues, créer des écoquartiers, rénover les trottoirs et requalifier la voirie au profit des modes actifs. Face aux dégâts provoqués par des aléas climatiques de plus en plus destructeurs, la simplification du millefeuille territorial est un impératif urgent pour accélérer les investissements en faveur de la transition. C'est pourquoi les 845 communes nouvelles créées depuis dix ans, qui regroupent 2,8 millions d'habitants, montrent une voie d'avenir.



### À lire

La démographie décortiquée

p. 47



### Trait de côte

On évite, on contourne, on recule ?

p. 48



### Ailleurs

Liverpool 3 - Passoires thermiques 0

p. 50